

ANNEXE 4 A - CODIFICATION DES ZONES DE REMPLACEMENT

(PERSONNELS ENSEIGNANTS, D'ÉDUCATION)

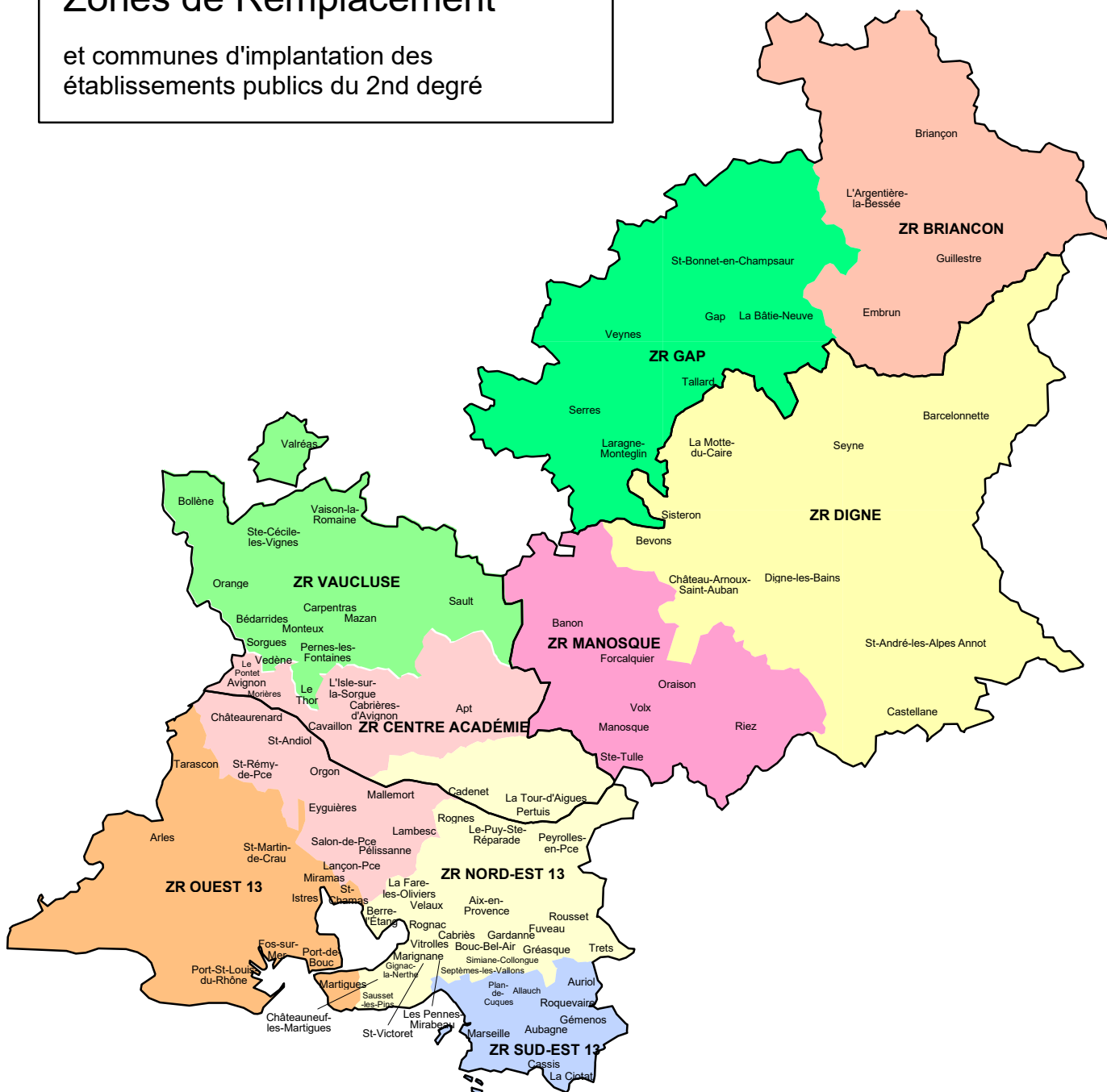
CODE COULEUR : CONSULTEZ L'ANNEXE 4B.

CODE VŒU (ZRE)	ZONE DE REMPLACEMENT	COMMUNES DE LA ZONE DE REMPLACEMENT	Code vœu ZRD
004001ZV	DIGNE-LES-BAINS	Digne les Bains, Château Arnoux St Auban, Sisteron, St André les Alpes, Bevens, Seyne les Alpes, La Motte du Caire, Castellane, Annot, Barcelonnette	ZRD 004 : Toutes les ZR des Alpes de Haute-Provence
004002ZD	MANOSQUE	Manosque, Forcalquier, Oraison, Riez, Banon, Sainte Tulle, Volx	
005001ZR	BRIANÇON	Briançon, L'Argentière la Bessée, Guillestre, Embrun	ZRD 005 : Toutes les ZR des Hautes Alpes
005002ZZ	GAP	Gap, la Bâtie Neuve, Tallard, St Bonnet en Champsaur, Veynes, Serres, Laragne Monteglin	
013001ZF	NORD-EST 13	Aix-en-Provence, Gardanne, Bouc Bel Air, Simiane Collongue, Cabriès, Fuveau, Gréasque, Rousset, Septèmes les Vallons, Velaux, Les Pennes Mirabeau, Rognes, Peyrolles en Provence, Vitrolles, Rognac, Pertuis, La Fare les Oliviers, St Victoret, Trets, Marignane, Gignac la Nerthe, Berre l'Etang, La Tour d'Aigues, Cadenet, Châteauneuf les Martigues, Sausset les Pins, Puy Ste Réparate	ZRD 013 : Toutes les ZR des Bouches-du-Rhône
013002ZP	OUEST 13	Arles, Tarascon, St Martin de Crau, Miramas, Istres, Port St Louis du Rhône, St Chamas, Fos sur Mer, Port de Bouc, Martigues	
013003ZY	SUD-EST 13	Marseille 1er, Marseille 2ème, Marseille 3ème, Marseille 4ème, Marseille 5ème, Marseille 6ème, Marseille 7ème, Marseille 8ème, Marseille 9ème, Marseille 10ème, Marseille 11ème, Marseille 12ème, Marseille 13ème, Marseille 14ème, Marseille 15ème, Marseille 16ème, Plan de Cuques, Allauch, Aubagne, Cassis, Roquevaire, Gémenos, La Ciotat, Auriol	
084001ZX	CENTRE ACADEMIE	Apt, Avignon, Le Pontet, Morières, Châteaurenard, St Andiol, St Rémy de Provence, L'Isle sur la Sorgue, Cavaillon, Orgon, Cabrières d'Avignon, Eyguières, Lançon de Provence, Lambesc, Mallemort, Salon-de-Provence, Pelissanne.	ZRD 084 : Toutes les ZR du Vaucluse
084002ZF	VAUCLUSE	Carpentras, Montoux, Pernes les Fontaines, Mazan, Bédarrides, Vedène, Le Thor, Sorgues, Vaison la Romaine, Orange, Ste Cécile les Vignes, Sault, Bollène, Valréas	

ANNEXE 4 B. CARTE DES ZONES DE REMPLACEMENT

Zones de Remplacement

et communes d'implantation des
établissements publics du 2nd degré



Limite des départements

Les 9 ZR sont représentées en couleur.

Sont indiquées sur la carte les communes où est implanté au moins un établissement public du 2nd degré à la rentrée (CLG, LYC, LP).